

BDL-FLASH INFOS

L'ACTUALITÉ DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Consultable sur : www.bdl-experts.com

NOVEMBRE 2021

TEMPS PARTIEL UNE SEULE SEMAINE À 35H = REQUALIFICATION EN TEMPS COMPLET POUR L'AVENIR



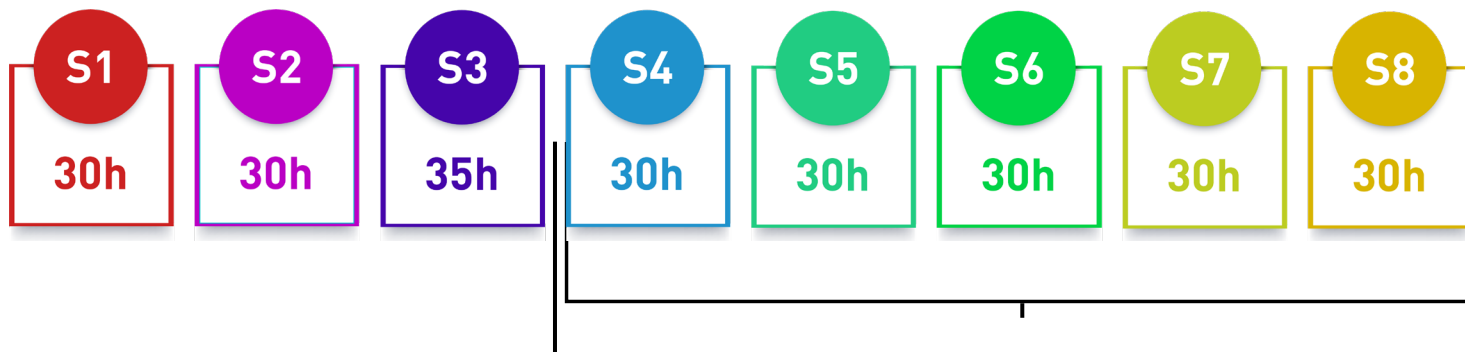
ATTENTION

Si votre salarié à temps partiel accomplit des heures complémentaires et atteint 35 heures au cours d'une seule semaine, son contrat sera requalifié en temps complet. Et ce, même si la durée de travail prévue au contrat est fixée mensuellement.

C'est la durée hebdomadaire de travail qui compte !

EXEMPLE

Durée de travail 30h/semaine, taux horaire 10,48 € bruts



Conséquences en cas de litige

=

Requalification en temps plein

+

Rappel de salaire*

= 262 € bruts + 10 % d'indemnité de congés payés soit **26,20 € bruts**

(sur la base d'un temps complet pouvant être demandé par le salarié)



RAPPEL

La prescription en matière de salaire est de 3 ans

* Calcul du rappel de salaire :

5 heures x 5 semaines = 25 heures

25 heures x 10,48 € = 262 €

BDL Cambrai

BDL Valenciennes

BDL Saint-Amand

BDL La Bassée

BDL Arras

BDL Tourcoing

BDL Lambersart

BDL Armentières

BDL Sin-le-noble